

LES COMMUNICATIONS

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, les radiodiffuseurs privés du Canada ont connu des temps très difficiles ces dernières années.

Au cours des trois dernières années, ils ont perdu, collectivement, plus de 100 millions de dollars. En 1992, les stations de radio privées ont subi des pertes moyennes de 72 000 \$ et 58 p. 100 d'entre elles ont été déficitaires. À présent, le ministère du Patrimoine canadien, en modifiant la Loi sur le droit d'auteur, songe à imposer aux radiodiffuseurs privés de nouveaux droits que l'on appelle des droits voisins.

Je crains que l'imposition de droits voisins ne nuise à la survie des petites stations de radio de ma circonscription, à Truro et à Amherst.

Il est essentiel que les modifications apportées à la Loi sur le droit d'auteur ne mettent pas en péril les services vitaux que les petits radiodiffuseurs privés assurent à tous les Canadiens.

* * *

LA MUSIQUE DU BLACK WATCH

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce): Monsieur le Président, je veux protester contre les compressions qu'on se propose d'effectuer à la Musique du Black Watch Royal Highland Regiment, qui se trouve à Montréal. Ces compressions voueraient cette vénérable institution canadienne à une mort certaine.

Fondée il y a 132 ans, la Musique du Black Watch, est la dernière fanfare de montagnards qui reste au Québec. Elle représente un régiment remarquable qui s'est distingué au cours de la Première et de la Seconde Guerres mondiales.

Cette musique est devenue un important symbole de la valeur, de la culture et de l'engagement social du Canada. Chaque année, elle prend part à toute une gamme de cérémonies communautaires et mondaines, dont le défilé de la Fête du Canada, le défilé de la Saint-Patrick et bien d'autres encore.

Il semble étrange que le mois même où nous rendons hommage aux soldats canadiens pour le rôle qu'ils ont joué dans les opérations du Jour J et où la Musique du Black Watches a participé à ces cérémonies, le gouvernement envisage actuellement de supprimer cette musique.

Puisqu'il ne s'agit que d'un montant de 28 000 \$, qui ne va tout de même pas affecter notre déficit outre mesure, je demande au gouvernement de reconsidérer cette décision qui entraînerait la mort d'une grande institution montréalaise qui, de plus, représente un apport énorme à notre héritage et à notre communauté.

* * *

[Français]

LE SIDA

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve): Monsieur le Président, hier, le député de Wild Rose a tenu des propos en cette Chambre qui m'ont proprement scandalisé. Le député a condamné la diffusion par le ministère de la Santé d'une

Article 31 du Règlement

brochure d'information relative aux modes de transmission du sida.

Ce qui est inquiétant, c'est qu'un élu du peuple ignore que le sida est une maladie virale transmise par le sang et le sperme. À défaut de protection et d'information suffisante, des centaines de personnes ont contracté cette maladie et en sont décédées. Il est malheureux que des députés réformistes s'acharnent contre la communauté homosexuelle. Cette homophobie primaire n'a pas sa place au Parlement.

Certains députés du Parti réformiste ont fait montre d'étroitesse d'esprit, de sectarisme, d'ignorance crasse quant à la problématique du sida. Il faudrait que le ministère de la Santé organise à leur intention une séance d'information intensive sur les modes de transmission du sida et que cette quête d'information soit le premier pas vers une plus grande tolérance.

* * *

[Traduction]

LA PILULE RU486

M. Grant Hill (MacLeod): Monsieur le Président, des rapports récents confirment qu'un certain nombre de professionnels de la santé ont importé et prescrivent illégalement la pilule abortive RU486.

Le fabricant de cette pilule a déclaré qu'il n'avait pas l'intention de demander à ce que ce médicament soit testé et vendu au Canada, à moins qu'on ne l'y invite. Le gouvernement aurait déclaré, quant à lui, qu'il n'avait jamais demandé à des compagnies de mettre certains médicaments sur le marché et qu'il ne ferait pas exception pour la pilule RU486. Il n'en reste pas moins que ce médicament est disponible au Canada et qu'il est prescrit illégalement aux femmes.

La possession et l'utilisation de drogues illicites sont des infractions criminelles graves, et ce, pour de bonnes raisons. La santé et la sécurité des Canadiens dépendent, dans une grande mesure, de l'efficacité et de l'application des lois sur les médicaments. Le droit pénal ne devrait pas faire exception dans le cas de la pilule RU486.

Je demande donc au solliciteur général de donner instruction à la GRC d'ouvrir une enquête sur la possession, l'utilisation et la prescription de ce médicament illicite qu'est la pilule RU486.

* * *

LES PRIX D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

M. Peter Adams (Peterborough): Monsieur le Président, il me fait plaisir de rappeler aux députés et à tous les Canadiens qu'Environnement Canada accepte les mises en candidature pour les prix d'excellence environnementale jusqu'au 2 août.

• (1115)

[Français]

Ces prix qui seront remis par la ministre de l'Environnement lors d'une conférence au mois de décembre démontrent que chaque effort aide à protéger l'environnement et donc notre avenir.